



Lundi 15 septembre 2008

Temps forts du 01/09/2008 au 12/09/2008 No. 43

[1<sup>er</sup> septembre](#)

## Libération anticipée pour Miodrag Jokić

Le Président du TPIY, le Juge Fausto Pocar, émet une Décision accordant la libération anticipée à Miodrag Jokić, qui exécutait au Danemark une peine de sept ans de prison.

*Co-accusé de Pavle Strugar et de Vladimir Kovačević dans l'affaire Dubrovnik, Miodrag Jokić s'est livré au Tribunal en 2001 et a plaidé coupable, le 27 août 2003, d'attaques illégales sur les civils habitant la Vieille Ville de Dubrovnik, de la mort de deux personnes durant cette attaque, et du traitement cruel infligé à trois autres personnes, blessées. Il a aussi plaidé coupable de destructions non justifiées par des fins militaires, ainsi que de destructions ou d'endommagements sur des édifices voués à la religion, l'éducation, les arts et les sciences, et sur des bâtiments historiques.*

*Il fut condamné le 18 mars 2004 à sept ans de prison, peine affirmée le 30 août 2005 par la Chambre d'appel. Miodrag Jokić fut transféré au Danemark le 5 octobre 2006.*

[2 septembre](#)

## Rasim Delić : jugement le 15 septembre

La Chambre de 1<sup>ère</sup> instance est constituée des Juges Moloto (Président), Harhoff et Lattanzi, et prononce son jugement à 14h 30.

*Le procès de Rasim Delić, ancien commandant de l'état-major de l'armée de Bosnie-Herzégovine, a débuté le 9 juillet 2007 et s'est achevé le 11 juin 2008. L'accusé a répondu de quatre chefs de violation des lois ou coutumes de la guerre (meurtre, traitement cruel, viol) au motif qu'il n'aurait pas pris les mesures adéquates pour empêcher ou punir les crimes commis par l'unité « El Moudjahid » placée sous son commandement pour la période de juin 1993 à septembre 1995. L'Accusation a requis une peine de 15 ans d'emprisonnement. La Défense a demandé l'acquiescement de l'accusé.*

[3 septembre](#)

## Libération anticipée pour Predrag Banović

Le Président du TPIY, le Juge Fausto Pocar, émet une Décision accordant la libération anticipée à Predrag Banović, qui exécutait en France une peine de huit ans de prison.

*Sous la garde du Tribunal depuis le 9 novembre 2001, Predrag Banović plaide coupable, le 26 juin 2003, de persécutions infligées aux personnes non Serbes détenues au camp de Keraterm. Le 28 octobre 2003, il fut condamné à huit ans d'emprisonnement. Il fut transféré en France le 28 juillet 2004.*

[4 septembre](#)

## Affaire Haxhiu close

La Chambre d'appel (Juge Schomburg, Président, Juge Shahabuddeen, Juge Güney, Juge Vaz et Juge Meron) déclare « inadmissible » la notice d'appel déposée par Baton Haxhiu contre le jugement du 24 juillet 2008 qui l'avait déclaré coupable d'outrage au Tribunal et condamné à payer une amende de 7.000 euros.

*La Chambre d'appel a estimé que la notice d'appel, déposée le 18 août, ne l'avait pas été à temps. Elle a en conséquence déclarée l'affaire Haxhiu « close ».*

[5 septembre](#)

## Outreach conférence on Brčko

Le Programme Outreach, passerelle entre La Haye et les populations de l'ex-Yougoslavie, participe à Belgrade à une conférence consacrée aux crimes de guerre commis à Brčko. L'événement réunit environ 200 personnes, dont des familles de victimes ainsi que des groupes de jeunes venus de toute la Serbie. Laurel Baig, du Bureau du Procureur, et Rebecca Cuthill et Mathias Hellman, au nom du Greffe, présentent et expliquent les enquêtes du Tribunal sur les crimes commis à Brčko, ainsi que les procès qui en ont découlé, notamment ceux de Goran Jelisić et Ranko Češić. *Un communiqué de presse plus détaillé a été publié : NJ/MOW/128of sur <http://www.un.org/icty/latest-f/index-f.htm>*

---

[8-11 septembre](#)  
**Haraqija et Morina en procès pour outrage**

Astrit Haraqija est un ancien ministre de la culture, de la jeunesse et des sports du Kosovo, et Bajrush Morina un ancien conseiller politique du ministre adjoint de la culture, de la jeunesse et des sports. Tous deux ont été inculpés d'outrage au Tribunal, le 25 avril dernier, pour avoir tenté de persuader un témoin protégé de ne pas témoigner contre Ramush Haradinaj.

*La Chambre de 1<sup>ère</sup> instance, composée des Juges Orié (Président), Van den Wyngaert et Moloto, a mis son jugement en délibéré.*

---

[10-11 septembre](#)  
**Le Procureur en visite à Belgrade**

C'est la seconde fois que Serge Brammertz se déplace à Belgrade en sa capacité de Procureur du TPIY. Outre le Président et le Premier Ministre de Serbie, il rencontre les responsables de la coopération avec le Tribunal, tels le Ministre Rajim Ljajić, qui préside le Conseil National de Coopération, le Procureur Spécial pour les crimes de guerre, Vladimir Vukčević, et les membres de l'Equipe d'Action.

*«Au cours de ces réunions de travail, les problèmes actuels dans le domaine de la coopération seront discutés, tels l'accès aux documents et archives, l'accès ou la protection des témoins. La traque des deux derniers fugitifs, Ratko Mladić and Goran Hadžić, sera bien évidemment à l'ordre du jour » avait expliqué avant le déplacement du Procureur sa porte-parole, Olga Kavran.*

---

[10 septembre](#)  
**Affaire Hartmann : comparution initiale repoussée**

Le Juge Orié émet une Ordonnance repoussant la comparution initiale de Florence Hartmann, accusée d'outrage au Tribunal, au lundi 13 octobre à 14h 15. Florence Hartmann devait initialement comparaître ce lundi 15 septembre mais l'Ordonnance du Juge note que l'accusée a des obligations professionnelles avec l'Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe (OSCE) qui la rend indisponible ce jour-là.

*Florence Hartmann a été inculpée d'outrage au Tribunal, le 27 août dernier, pour avoir « sciemment et délibérément » révélé des informations dont la Chambre d'appel avait dit qu'elles devaient rester confidentielles, dans un livre et un article publiés après son départ du Tribunal.*

---

[11 septembre](#)  
**Petković condamné à quatre mois de prison pour outrage**

La Chambre de 1<sup>ère</sup> instance III, composée des Juges Antonetti (Président), Harhoff et Lattanzi, déclare Ljubiša Petković coupable d'outrage au Tribunal pour avoir refusé de se soumettre à une sommation à comparaître comme témoin de la Chambre du procès de Vojislav Šešelj. Il est condamné à quatre mois de prison, crédit étant accordé pour les trois mois et 14 jours de détention déjà effectués.

*Un communiqué de presse et le résumé du jugement, tous deux en français, sont disponibles sur le site Internet du Tribunal : NJ/MOW/1282f, <http://www.un.org/icty/latest-e/index.htm>*

---

## CALENDRIER DES AUDIENCES : 15 SEPTEMBRE – 26 SEPTEMBRE

---

### LUNDI 15 SEPTEMBRE

Salle d'audience I 09:00 – 13:45, **Gotovina et al.**, Procès  
14:30 – 17:00, **Rasim Delić**, Jugement par la Chambre d'instance  
Salle d'audience II 14:15 – 19:00, **Lukić&Lukić**, Procès  
Salle d'audience III 09:00 – 13:45, **Popović et al.**, Procès  
14:15 – 19:00, **Prlić et al.**, Procès

### MARDI 16 SEPTEMBRE

Salle d'audience I 09:00 – 13:45, **Prlić et al.**, Procès  
Salle d'audience II 08:50 – 13:45, **Lukić&Lukić**, Procès  
Salle d'audience III 09:00 – 13:45, **Gotovina et al.**, Procès  
14:15 – 19:00, **Popović et al.**, Procès

### MERCREDI 17 SEPTEMBRE

Salle d'audience I 09:00 – 13:45, **Prlić et al.**, Procès  
14:15 – 17:00, **Radovan Karadžić**, Conférence de mise en état  
Salle d'audience II 08:50 – 13:45, **Lukić&Lukić**, Procès  
Salle d'audience III 09:00 – 13:45, **Gotovina et al.**, Procès

14:15 – 19:00, **Popović et al.**, Procès

#### **JEUDI 18 SEPTEMBRE**

Salle d'audience I 09:00 – 13:45, **Prlić et al.**, Procès  
Salle d'audience II 08:50 – 13:45, **Lukić&Lukić**, Procès  
Salle d'audience III 09:00 – 13:45, **Gotovina et al.**, Procès  
14:15 – 19:00, **Popović et al.**, Procès

#### **VENDREDI 19 SEPTEMBRE**

Salle d'audience I 09:00 – 13:45, **Gotovina et al.**, Procès  
Salle d'audience II 08:50 – 13:45, **Lukić&Lukić**, Procès  
Salle d'audience III 09:00 – 13:45, **Popović et al.**, Procès

#### **LUNDI 22 SEPTEMBRE**

Salle d'audience I 14:15 – 19:00, **Prlić et al.**, Procès  
Salle d'audience II 14:15 – 19:00, **Lukić&Lukić**, Procès  
Salle d'audience III 09:00 – 13:45, **Popović et al.**, Procès  
14:15 – 19:00, **Gotovina et al.**, Procès

#### **MARDI 23 SEPTEMBRE**

Salle d'audience I 14:15 – 19:00, **Prlić et al.**, Procès  
Salle d'audience II 08:50 – 13:45, **Lukić &Lukić**, Procès  
Salle d'audience III 09:00 – 13:45, **Popović et al.**, Procès  
14:15 – 19:00, **Gotovina et al.**, Procès

#### **MERCREDI 24 SEPTEMBRE**

Salle d'audience I 14:15 – 19:00, **Prlić et al.**, Procès,  
Salle d'audience II 08:50 – 13:45, **Lukić &Lukić**, Procès  
14:15 – 19:00, **Gotovina et al.**, Procès  
Salle d'audience III 09:00 – 13:45, **Popović et al.**, Procès  
14:15 – 19:00, **Momčilo Perišić**, Conférence préalable au procès

#### **JEUDI 25 SEPTEMBRE**

Salle d'audience I 14:15 – 19:00, **Prlić et al.**, Procès  
Salle d'audience II 08:50 – 13:45, **Lukić &Lukić**, Procès  
Salle d'audience III 09:00 – 13:45, **Popović et al.**, Procès  
14:15 – 19:00, **Gotovina et al.**, Procès

#### **VENDREDI 26 SEPTEMBRE**

Salle d'audience I 09:00 – 13:45, **Gotovina et al.**, Procès  
Salle d'audience II 08:50 – 13:45, **Lukić &Lukić**, Procès  
Salle d'audience III 09:00 – 13:45, **Popović et al.**, Procès

### **LE TPIY A CLOS LES PROCÉDURES CONCERNANT 115 ACCUSÉS – SUR 161**

**Depuis la tenue de sa toute première audience, le 8 novembre 1994 (dessaisissement dans l'affaire Tadić), le Tribunal a mis en accusation un total de 161 personnes, et a clos les procédures concernant 115 d'entre elles : dix ont été acquittées, 56 condamnées (trois sont en attente de transfert, 27 ont été transférées, 24 ont purgé leur peine, deux condamnés sont décédés en cours d'exécution de peine), et 13 ont vu leur affaire renvoyée devant une cour de l'ex-Yougoslavie ; par ailleurs, 36 affaires ont été proclamées terminées à la suite soit du retrait de l'acte d'accusation soit du décès de l'accusé (avant ou après le transfert au Tribunal).**

**Les procédures en cours concernent 46 accusés : dix sont en appel, sept sont en attente de jugement de première instance, 21 sont en procès, et six en phase préliminaire de procès ; par ailleurs, deux accusés sont toujours en fuite.**

**De plus, 29 autres individus ont été jugés ou sont en cours de jugement pour outrage à la Cour.**

Le TPIY en bref est une publication du Greffe, préparée et publiée par la Section LPTV.  
Greffier : Hans Holthuis. Chef LPTV : Christian Chartier  
Assistante: Gea van der Werf

#### *Questions et commentaires :*

Christian Chartier, Éditeur : +31.70.512.52.40, [chartier.icty@un.org](mailto:chartier.icty@un.org)  
Denise Gustin-Gardella, Editrice-adjointe : +31.70.512.53.49, [gustin.icty@un.org](mailto:gustin.icty@un.org)

*Tribunal Pénal International pour l'ex-Yougoslavie, Churchillplein 1, 2517 JW The Hague, The Netherlands*  
[www.un.org/icty](http://www.un.org/icty)

Les passages et/ou citations de textes juridiques ne font pas autorité ; seule la version intégrale de l'ordonnance, de la décision, du jugement ou de l'arrêt cité reflète l'opinion de la Chambre de première instance et/ou de la Chambre d'appel.